

RAPPORT N°9 : ACTIVITÉS PLEINE NATURE – CANDIDATURE « PÔLE PLEINE NATURE MASSIF CENTRAL »

Considérant la délibération du conseil communautaire du 29/09/2022 concernant la candidature d'ALF comme Territoire « Montagne 4 saisons » ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 21/6/2023 ;

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes avait obtenu, sur une partie de son territoire (Ambert Crêtes du Forez), la reconnaissance comme « Pôle pleine nature » et « Territoire d'excellence pleine nature » sur la période 2014-2021. Ces programmes ont permis notamment aux acteurs du territoire de bénéficier de financements de la Région et de l'Union européenne (FEDER Massif central).

Plus récemment, la Communauté de communes a été acceptée comme « Territoire Montagne Été/Hiver » par la Région AURA, le conseil communautaire a déjà validé un plan d'actions sur la période 2022-2027 autour de plusieurs axes de développement :

- Axe 1 : Structurer l'offre par filière et par clientèle :
 - Structurer l'offre autour de portes thématiques,
 - Développer l'offre d'activités socles (VTT, randonnée, plans d'eau),
 - Développer l'offre d'activités complémentaires,
- Axe 2 : Développement des outils de promotion performants ;
- Axe 3 : Mobiliser les acteurs du territoire et animer le réseau ;

Ce plan d'actions serait proposé sur le nouveau programme « Pôle pleine nature » ;

Si ALF est retenu, un financement de l'Etat (FNADT) pourrait être obtenu pour un poste de chargé de mission qui assurera la mise en œuvre du plan d'actions, en concertation avec les acteurs locaux (mairies, prestataires privés, associations, etc.).

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de valider la stratégie d'Ambert Livradois Forez et d'autoriser M. le Président à déposer une candidature à la labellisation « Pôle pleine nature – Massif Central » ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération ;